

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00537

Numéro SIREN : 752 197 996

Nom ou dénomination : TFL

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2018 sous le numéro de dépôt 5882

SARL TFL

Entretien , répar. de véhicule
294 allée du Manjadou

13300 SALON DE PROVENCE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Dossier pour Entreprise

CAP EXPERT

499 avenue du Général de Gaulle

26170 BUIS LES BARONNIES

Tel 04 75 28 01 31

buis@gallo.fr

ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL TFL** relatifs à l'exercice du **01/07/2017** au **30/06/2018**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	302 855 €
Chiffre d'affaires :	192 976 €
Résultat net comptable :	12 683 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BUIS LES BARONNIES
Le 19/09/2018

Sylvie FOLCHER
Manager

Franck BOURGUIGNON
Expert Comptable

ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de vérification de l'état des comptes annuels de l'exercice 2010/2011 de la société SARL IM, relative à l'exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011, dans le respect des normes de l'Ordre des Experts-Comptables.

Chiffre d'affaires	100 000 €
Chiffre des ventes	100 000 €
Chiffre des achats	100 000 €

Nous certifions que les comptes annuels de la société SARL IM, relatifs à l'exercice 2010/2011, sont conformes à la législation en vigueur, et que les informations qu'ils contiennent sont conformes à la réalité.

En conséquence, nous certifions que les comptes annuels de la société SARL IM, relatifs à l'exercice 2010/2011, sont conformes à la législation en vigueur, et que les informations qu'ils contiennent sont conformes à la réalité.

Fait à Paris, le 15/01/2012

Expert-Comptable
SARL IM

Sylvie Gauthier
Expert-Comptable

Etats Fiscaux au 30/06/2018

8:08/80/02 no number date

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01072017** et clos le **30062018** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) ☐
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE SALON 414 AVENUE WHERTHEIM 13300 SALON DE PROVENCE CEDEX	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION	SARL TFL 294 allée du Manjadou 13300 SALON DE PROVENCE	
Identification du destinataire	652 338212 75219799600016 Insp. IFU N° dossier N° Siret	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		B ACTIVITE Activités exercées (souligner l'activité principale) : Entretien, répar. de véhicule Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET **C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % Bénéfice imposable au taux de 28% Bénéfice imposable au taux de 15% 15 238 (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables au taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2	
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐	
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐	

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)	Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ Nom, adresse, téléphone, télécopie : - Professionnel de l'expertise comptable : CAP EXPERT - Conseil : - CGA : - N° d'agrément du CGA	499 avenue du Général de Gaulle 26170 BUIS LES BARONNIES 04 75 28 01 31  A BUIS LES BARONNIES, le 13092018 Signature et qualité du déclarant FERRIERE M GERANT
--	--

[The page contains extremely faint, illegible text, likely a scan of a document with very low contrast or significant noise. No specific content can be discerned.]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2018)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL TFL**
et Date de clôture de l'exercice **30062018**

H | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	19 308
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL T de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		SARL TFL		294 allée du Manjadou		Nçant ☐		
Adresse de l'entreprise		13300 SALON DE PROVENCE						
Numéro SIRET *		7 5 2 1 9 7 9 9 6 0 0 0 1 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				30062018		30062017		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	179 403	012		179 403	179 403	
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	219 348	030	120 567	98 781	112 496	
	Immobilisations financières* (1)	040	3 553	042		3 553	2 918	
	Total I (5)	044	402 304	048	120 567	281 737	294 817	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	1 077	062		1 077	935
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	514	070		514	513
			072	7 207	074		7 207	1 404
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	10 800	086		10 800	18 199	
	Charges constatées d'avance *	092	1 520	094		1 520	1 050	
	Total II	096	21 118	098		21 118	22 100	
	Total général (I + II)	110	423 422	112	120 567	302 855	316 918	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	40 000		40 000			
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126	4 000		4 000			
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	23 648		1 936			
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136	12 683		21 712			
	Provisions réglementées	140						
Total I	142	80 330		67 648				
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	114 399		150 820			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	13 367		8 552			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 84 580)	172	94 759		89 898			
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176	222 525		249 270				
Total général (I + II + III)	180	302 855		316 918				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	3 553	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	78 323		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	12 242		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL TFL		Exercice N clos le 30062018		Exercice N-1 clos le 30062017		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	2 584		1 692	
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
				217		218	190 392		198 363	
						222				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					224			
	Production immobilisée *					226	500		3 500	
	Subventions d'exploitation reçues					230	2 483		661	
	Autres produits					232	195 959		204 215	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	1 350		844	
	Variation de stock (marchandises) *					236	(142)		154	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	118 443		110 212
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	3 603			244	6 604		6 018	
	Rémunérations du personnel *					250	19 927		20 890	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)					252	4 551		3 798	
	Dotations aux amortissements *					254	25 322		30 686	
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	111		124
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	176 165		172 725	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	19 794		31 490	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)		280				
	Produits exceptionnels			(IV)		290				
	Charges financières			(V)		294	4 825		6 171	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	2 286		3 607		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	12 683		21 712	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	12 683	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	1 265			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	2 643			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)			249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346			
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS						352	15 238	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables : *	 dont imputés sur le résultat :						360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS						370	15 238	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à déduire
au 30/06/2018

Libellé	Montant
CIC-Crédit d'impôt compétitivité emploi	1 352
Totalisation	1 352

50338 - Divers à déduire

au 30/06/2018

Montant

Montant

1 335

Le Crédit d'impôt est de 1 335

1 335

Total

0157

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL TFL		Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	179 403	402		404		406	179 403				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	15 000	422		424		426	15 000				
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	83 885	442		444		446	83 885				
	Installations générales agencements divers	450	108 856	452	11 607	454		456	120 462				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	2 918	482	635	484		486	3 553				
TOTAL		490	390 062	492	12 242	494		496	402 304				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	58 008	532	12 553	534		536	70 560				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	37 237	542	12 769	544		546	50 006				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	95 245	572	25 322	574		576	120 567				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail						
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL TFLNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Deficits imputés	983		Deficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Deficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Deficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		
			800		☐

VI DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	39 485
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	13 266
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL TFL			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01072017		et clos le : 30062018		Durée en nombre de mois 12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	192 976		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	2 481		
TOTAL 1	106	195 457		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113	500		
Variation positive des stocks	111	142		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	644		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121	38 638		
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	22 255		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	111		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	61 004		
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	135 098	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	117	135 098		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	195 457		
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Période de référence	024	160		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs				
Effectifs moyens du personnel *	376	1		
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|6|2|0|1|8|

N° SIRET 7|5|2|1|9|7|9|9|6|0|0|0|1|6|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL TFL

ADRESSE (voie) 294 allée du Manjadou

CODE POSTAL 13300

VILLE

SALON DE PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique FERRIERE Prénom(s) AGATHE
Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 15091978 N° département 45 Commune NEUVILLE AUX BOIS Pays FRANCE
Adresse : N° 13 Voie RUE DES VERNES - CHAMPOIS
Code postal 89113 Commune GUERCHY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique FERRIERE Prénom(s) THOMAS
Nom marital % de détention 74,00 Nb de parts ou actions 296
Naissance : Date 08091980 N° département 45 Commune NEUVILLE AUX BOIS Pays FRANCE
Adresse : N° 294 Voie ALLEE DU MANJADOU
Code postal 13300 Commune SALON DE PROVENCE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3/0/0/6/2/0/1/8/

N° SIRET 7 5 2 1 9 7 9 9 6 0 0 0 1 6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL TFL

ADRESSE (voie) 294 allée du Manjadou

CODE POSTAL 13300 VILLE SALON DE PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)



N° 2069-RCI-SD
(2018)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/06/2018 Au titre de l'année civile 2017 Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL TFL	N° Siren : 752197996
Adresse	294 allée du Manjadou 13300 SALON DE PROVENCE	

SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES * ☐ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	1 352

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	hors DOM	situé dans les DOM
dont crédit d'impôt relatif aux rému. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	19 308	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

T.F.L. SARL
Au Capital de 40.000 Euros
Siège Social : 294, Allée du Manjadou
13300 SALON de PROVENCE
752 197 996 000 12 RCS SALON de PROVENCE

PROJET DES RESOLUTIONS SOUMISES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10/10/2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, sur l'exercice clos le 30 juin 2018, approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat net de 12683 €.

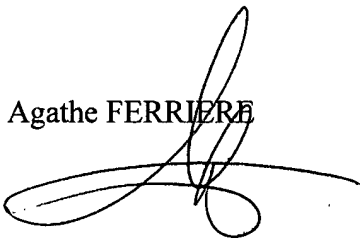
L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

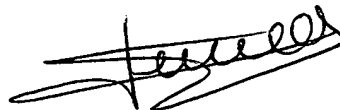
La Gérance propose à l'Assemblée Générale, d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

▪ Bénéfice net	12683 €
▪ Report à nouveau	12683 €

Agathe FERRIERE



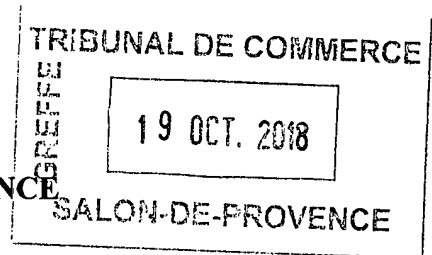
Thomas FERRIERE



Marc FERRIERE



T.F.L. SARL
Au Capital de 40.000 Euros
Siège Social : 294, Allée du Manjadou
13300 SALON de PROVENCE
752 197 996 000 12 RCS SALON de PROVENCE



EXTRAIT DES RESOLUTIONS SOUMISES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10/10/2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, sur l'exercice clos le 30 juin 2018, approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat net de 12683 €.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

▪ Bénéfice net	12683 €
▪ Report à nouveau	12683 €

Agathe FERRIERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Agathe FERRIERE".

Thomas FERRIERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Thomas FERRIERE".

Marc FERRIERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Marc FERRIERE".